Cadre réservé à l'administration

Acompte :
N°Quittance :
N° de paiement :
Montant :
Payé le :

Solde :
N°Quittance :
N° de paiement :.....
Montant :
Payé le :

Réservation du/...../..... Au/...../.....

CONTRAT DE LOCATION AUX PARTICULIERS

Salle multifonctionnelle « Aux Mitans du Marais »

Salles « Les Salines » et/ou « Les Claires »

Nom et prénom :.....

Adresse :.....

Téléphone :

Courriel :.....

GRANDE SALLE "Les Claires" Capacitée maximum : 330 personnes pour spectacle			
	TARIF LOCATION		BESOINS
	WEEK-END	ACOMPTE	A COCHER
Particuliers (habitants de la commune sur justificatif de domicile)	450 €	200€	
Particuliers (hors commune)	600 €	200€	

Mairie de Saint-Just-Luzac- 9 place André Dullin 17320 SAINT-JUST-LUZAC
Tél : 05 46 85 13 03
Courriel : compta@saintjustluzac.fr
www.st-just-luzac.fr

SALLE D'EXPOSITION "Les Salines" Capacité maximum : 60 personnes pour spectacle/30 personnes pour repas								
		Particuliers (habitants commune)	Particuliers (hors commune)	Acomptes	Dernières minutes sans cuisine personnes et associations Saint-Justais	Dernières minutes avec cuisine personnes et associations Saint-Justais	Dernières minutes sans cuisine personnes et associations Hors Saint-Justais	Dernières minutes avec cuisine personnes et associations Hors Saint-Justais
Tarif location	**Week end**	80€ En complément de la réservation de la grande salle	100 € En complément de la réservation de la grande salle	40€	150 € Payables à la réservation	200 € Payables à la réservation	200 € Payables à la réservation	300 € Payables à la réservation
	Journée (du mardi au jeudi)	80€	100 €	40€				

**Nota : la priorité sera toujours donnée à la location de la Grande Salle, c'est pourquoi la Salle d'Exposition sera proposée en « location de dernière minute », c'est-à-dire que la confirmation de la location pourrait être prononcée que 3 semaines avant l'évènement.*

BESOIN MATERIEL				
	Salle "Les Claires"		Salle "Les Salines"	
Matériel	Quantité maximum	Quantité souhaitée	Quantité maximum	Quantité souhaitée
Tables rectangulaires (120/80)	60		20	
Tables rondes (150cm de diamètre)	8		0	
Chaises	300		60	

*Aucune vaisselle de mise à disposition dans les cuisines.

Mairie de Saint-Just-Luzac- 9 place André Dullin 17320 SAINT-JUST-LUZAC
Tél : 05 46 85 13 03
Courriel : compta@saintjustluzac.fr
www.st-just-luzac.fr

Nature de la location :

Du …/……/…… à 15 H 00

Au …/……/…… à 09 H 00

La restitution des clefs se fera aux heures indiquées ci-dessus.

Prix total : ……€

Un acompte d'un montant de …… € devra être versé dès lors que le contrat sera signé des deux parties.

Le solde de la location d'un montant de ……€ sera à régler après l'état des lieux sortant.

Les deux cautions de 500 € pour la location du bâtiment, et de 200 € pour le ménage seront restitués conformément à l'état des lieux sortant.

Le numéraire n'est pas accepté. Fin des encaissements des chèques à partir du 01 janvier 2027.
PAIEMENTS EN CARTE BANCAIRE UNIQUEMENT AU SECRETARIAT DE LA MAIRIE.

Déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle d'exposition et accepte le contrat de location suivant :

- La location est consentie pour la durée définie ci-dessus.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et le responsable de la salle devront être respectés.
- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice (attestation d'assurance à joindre obligatoirement, et datant de moins de 3 mois).
- **Le locataire prend en charge le mobilier et les équipements contenus dans la salle et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- Les sols devront être balayés et nettoyés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. Les équipements de la cuisine seront laissés propres. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non-respect, la caution ménage ne sera pas restituée.**
- La vaisselle qui aura été louée avec le Comité des Fêtes devra leur être restituée. N'appartenant pas à la commune, nous vous remercions de ne pas la laisser dans la salle.
 Le président du Comité des Fêtes, Monsieur CHERE, est joignable au 06.19.33.25.42 pour tous renseignements complémentaires à ce sujet.
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelle fermés et déposés dans le container prévu à cet effet. Les déchets recyclables seront déposés dans les sacs jaunes mis à disposition lors de la remise des clés. Le verre sera déposé au point de collecte situé Place de Verdun.
- Il est formellement interdit d'utiliser des punaises ou du ruban adhésif sur toutes les surfaces, ainsi que de planter des clous ou de percer dans quelque endroit que ce soit de la salle et de ses dépendances (y compris sur les panneaux acoustiques).
- La climatisation et le chauffage sont programmés à distance. **Il est strictement interdit de toucher au boitier dans la salle.**
- Tout dysfonctionnement électrique ou des systèmes de réfrigération ou chauffage devra être signalé.
- Il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur de l'ensemble du bâtiment.
- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.**

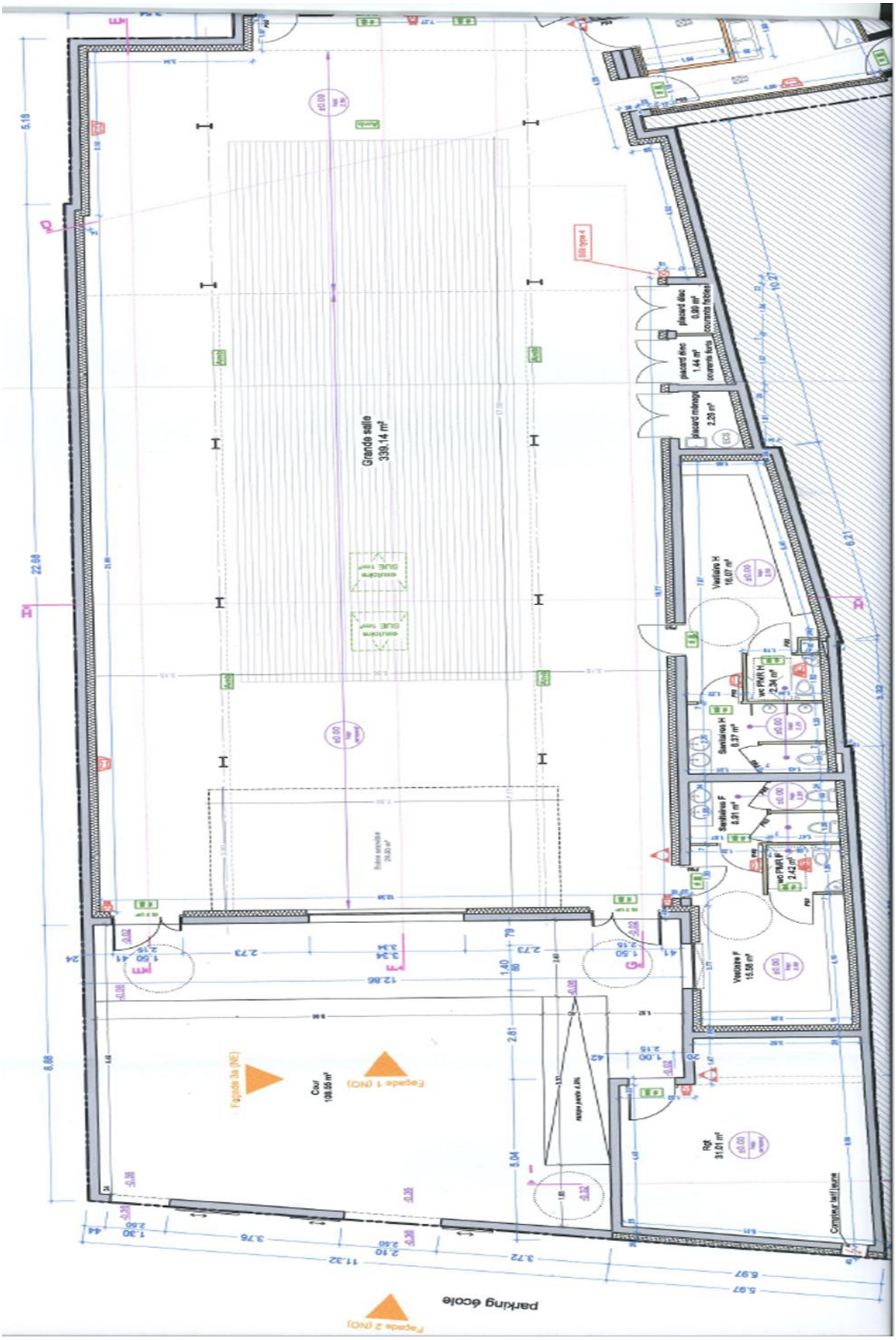
Fait à Saint-Just-Luzac,

Le …/…../……

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Le locataire

Le Maire,
Ghislaine LE ROCHELEUIL-BEGU,
Bon pour accord,



Mairie de Saint-Just-Luzac- 9 place André Dullin 17320 SAINT-JUST-LUZAC
Tél : 05 46 85 13 03
Courriel : compta@saintjustluzac.fr
www.st-just-luzac.fr